

## GRILLE HONORAIRES « TRANSACTION »

Barème du 12 mars 2021

### Ventes de locaux à usage d'habitation / terrains :

Montant de la transaction	Honoraires TTC
Jusqu'à 100 000€	8%
De 100 001€ à 200 000€	7%
Au-delà de 200 000€	6%

À la demande du mandant, les honoraires peuvent exceptionnellement être supportés par l'acquéreur.  
Estimation / avis de valeur : 150€ TTC (offert si suivi d'un mandat de vente confié à l'agence)

### Ventes en l'état futur d'achèvement :

Honoraires exclusivement à la charge du vendeur dont le montant ou % est défini par le vendeur et stipulé de façon spécifique dans chaque mandat.

### Vente de locaux à usage professionnel, commercial, industriel et cession de bail :

Montant de la transaction	Honoraires TTC
Jusqu'à 100 000€	Forfait de 8 000€
De 100 001€ à 200 000€	8%
Au-delà de 200 000€	7%

Sauf convention contraire entre les parties indiquée au mandat, les honoraires de l'agence **EXCELIMO** seront à la charge de l'acquéreur, inclus dans le prix de vente. TVA 20 %



**EXCELIMO**  
 SARL immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n°842 299 596  
 Carte professionnelle de transaction n° CPI 6701 2017 000 020 484  
 Délivrée par la CCI de Strasbourg  
 Sans manèment de fonds - Capital : 5000,00 €  
 Siège : 63 route du Générale de Gaulle 67300 Schiltigheim  
[contact@excelimo.fr](mailto:contact@excelimo.fr)



## GRILLE HONORAIRES « GESTION »

Barème du 12 Mars 2021

**9% TTC** du montant encaissé selon le nombre de biens confiés en gestion.

Assurance loyers impayés et dégradations immobilières possible en sus – Taux en vigueur : **2.40 % net**

## GRILLE HONORAIRES « LOCATION »

Barème du 12 Mars 2021

### Location de locaux à usage d'habitation :

(Conforme aux dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 et au décret d'application du 1er août 2014)

	Prestation	Honoraires TTC
Part du locataire	Honoraires de base	10, 00 € TTC par m2 de surface habitable
	État des lieux	3, 00€ TTC par m2 de surface habitable
Part du propriétaire-bailleur	Honoraires de base	10, 00 TTC par m2 de surface habitable
	État des lieux	3,00€ TTC par m2 de surface habitable

### Location de locaux à usage professionnel, commercial ou de stationnements :

	Prestation	Honoraires TTC
Part du locataire	Honoraires de base	10 % HT du loyer annuel
	État des lieux	3,00 € TTC par m2 de surface habitable
Part du propriétaire-bailleur	Honoraires de base + état des lieux	Égax à ceux du locataire

Parking ou garage (état des lieux, rédaction du bail) : .....115€ TTC à la charge du bailleur / 115€ TTC à la charge du locataire

Avenant de bail : .....130€ TTC à la charge du demandeur

Rédaction de bail : .....130 € TTC



**EXCELIMO**  
SARL immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n°842 299 596  
Carte professionnelle de transaction n° CPI 6701 2017 000 020 484  
Délivrée par la CCI de Strasbourg  
Sans maniement de fonds - Capital : 5000,00 €  
Siège : 63 route du Générale de Gaulle 67300 Schiltigheim  
[contact@excelimo.fr](mailto:contact@excelimo.fr)